

Chambre des associations

L'association au service des acteurs associatifs

VIE ASSOCIATIVE & FORMATIONS

Calendrier 4e trimestre 2014 & 1er trimestre 2015

CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE (CFGA)

- Loi 1901 : principes fondamentaux et comparaisons
- Responsabilités de l'association et de ses dirigeants
- Comptabilité des associations
- Initiation à la méthodologie de projet
- Ressources humaines : bénévolat, fonction employeur
- Partenariats et réseaux

Dates	Durée
Du lundi 13/10/2014 au vendredi 17/10/2014	**5 jours**
Du lundi 02/02/2015 au vendredi 06/02/2015	

Horaires	Lieu
9h30 - 12h30	**Maison des associations de Saint-Maur-des-Fossés**
13h30 - 17h00	**2, avenue du Maréchal Lyautey**
	94100 Saint-Maur-des-Fossés



EVENEMENT

Du 01/12/2014 au 05/12/2014

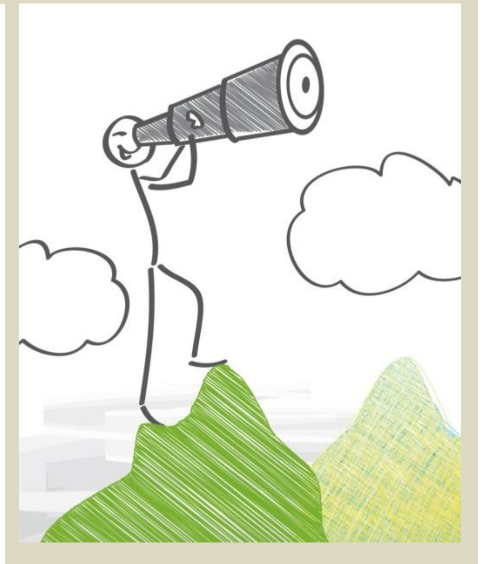
Impossible n'est pas quand il s'agit d'innover, la Langue des Signes (LSF) s'invite donc à la Chambre des associations pour une semaine de formation à destination des acteurs associatifs malentendants et sourds.

N'hésitez pas à relayer l'information et à en parler autour de vous !

Réunion d'information **07/10/2014 & 04/11/2014**

Tarifs

- Bénévoles : 50 € / CFGA LSF : 75 €
- Volontaires : 100 €
- Porteur de projet/Demandeur d'emploi : 50€ *(places limitées)*
- Salarié d'association : 600 € *(places limitées)*





Information
Inscription



Organisme de formation déclaré depuis 1999, la Chambre des associations intervient en direction de :

- Bénévoles,
- Volontaires et engagés de Service civique
- Futurs et nouveaux dirigeants d'associations
- Porteurs de projets associatifs
- Salariés d'associations
- Personnes en recherche d'emploi

Organisme de formation agréé – n°11940555694

Contactez-nous

Tél. : 01.48.83.66.40
Email : cda@cda-asso.com
Adresse : 2, avenue du Maréchal Lyautey
94100 Saint-Maur-des-Fossés

La Chambre des associations est membre

- **de la Mission d'Information et d'Accueil des Associations**
- **du Comité de rédaction de la revue Associations Mode d'Emploi**
- **de l'Atelier, Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire**



Fiche d'inscription

À compléter et retourner par voie postale à
Chambre des associations 2, avenue du Maréchal Lyautey - 94100 Saint-Maur-des-Fossés

Stagiaire	
Nom :	**Prénom :**
Date de naissance :	
Téléphone :	**Email :**
Adresse :	

Indiquez votre statut au moment de l'inscription		
☐ Membre/adhérent	☐ Porteur de projet	☐ Demandeur d'emploi
☐ Bénévole	☐ Dirigeant associatif	☐ Autre (précisez) :
☐ Volontaire	☐ Salarié d'association	

Formation pratique
Disposez-vous déjà d'une association d'accueil pour la formation pratique ?
☐ **Oui, précisez :**
Nom de l'association :
Ville :
Nom du tuteur :
Fonction au sein de l'association :
Email :
☐**Non.** La Chambre des associations pourra mobiliser ses réseaux d'associations partenaires et adhérentes afin de vous accompagner dans la recherche d'une structure d'accueil.

Choix des dates de formation		
☐ CFGA Session du mois d'octobre 2014	☐ CFGA Session du mois de février 2015	☐CFGA en LSF
Mode de paiement		
☐ Chèque (envoi par voie postale)	☐ Autre nous contacter	
Tarif :		
CFGA bénévoles et autres : 50 €	CFGA volontaire : 100 €	CFGA salarié : 600 €

Etes-vous adhérent à la Chambre des associations ?
☐ Oui - N° adhérent : ☐ Non

Fait à : **Le :**

Signature

Conditions générales

Votre inscription sera prise en compte à réception du règlement. Les prix sont nets, la Chambre des associations n'étant pas assujettie à la tva. La formation est éligible au droit individuel à la formation (DIF). En cas de paiement effectué par un Opca - Organisme Paritaire Collecteur Agréé, vous devez effectuer les démarches nécessaires dans les délais impartis.
Les demandes d'annulation doivent nous être adressées par courrier ou email avec accusé de réception. En cas d'annulation effectuée moins de 8 jours avant la date du début de la formation ou en cas d'absence le jour de la formation le paiement de l'inscription restera entièrement dû et ne donnera pas lieu à remboursement. Vous pourrez toutefois vous faire remplacer, sans frais supplémentaire, en nous communiquant les nom et coordonnées du remplaçant. La Chambre des associations se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant.